

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-PAUL-LA-COSTE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 juillet 2021

Personnes présentes : Adrien Chapon, Edith Glardon, Christian Foulc, Nathalie Pichon, Jean-Pierre Marca, Muriel Roudil, Pristina Séguier, Frédéric Sylvain,

Personnes absentes : Nathalie Pichon, Tristan Breem, Philippe Boulze.

Procuration de Nathalie Pichon donnée à Muriel Roudil

Procuration de Tristan Breem donnée à Adrien Chapon

Secrétaire de Séance : Edith Glardon

18H : AVANT CONSEIL

1 – Problèmes de voisinage au Hameau de l’Eglise.

2 – Problème de débroussaillage d’un chemin privé emprunté par un autre habitant, chemin en partie sur le territoire de Soustelle.

3 – Congés Secrétariat : du 19 juillet au 7 août

Permanence des élus :

- Jeudi 22 juillet : Adrien Chapon et Edith Glardon
- Lundi 26 juillet : Pristina Séguier et Jean Pierre Marca
- Jeudi 29 juillet : Frédéric Sylvain et Christian Foulc

Secrétariat fermé du 02 août au 06 août.

En cas d’urgence, du 02 août au 15 août, appeler :

- Christian Foulc du 02 au 08 août
- Edith Glardon du 09 au 15 août

4 – Débat sur l’organisation ou NON des journées des 14 et 17 Juillet 2021 (fête Nationale)

Pour la journée du 14 juillet elle-même, le conseil décide de maintenir le moment d’accueil et de convivialité à la suite du discours.

Un apéritif sera donc offert à tous : l’organisation et la mise en place des règles sanitaires déjà appliquées en 2020, seront identiques cette année.

Concernant la fête traditionnelle du 14 juillet, prévue pour le samedi 17 juillet par les associations (4), un long débat s’est engagé pour savoir quelle décision prendre concernant son maintien ou pas.

Listing de toutes les règles sanitaires en vigueur, discussion sur l’organisation à mettre en place pour l’application des « gestes barrière »...

L’avis de la majorité des conseillers a été de maintenir l’organisation de cette fête traditionnelle de plein air, mais le conseil réserve sa décision jusqu’après le discours du Président de la République, Emmanuel Macron, du lundi suivant (12 juillet).

CONSEIL MUNICIPAL :

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal

1 – Délibération sur la délégation de signatures donnée au Maire

2 – Convention avec le Centre de Gestion du Gard

3 – Information sur « les fiches projet - action » envoyées le 5 juillet dernier à Alès Agglo, dans le cadre du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE).

4 – Annonce de la venue de Christophe RIVENQ (président d'Alès Agglo.) le mardi 27 juillet à 10 h.

5 – Divers

Monsieur le maire ouvre la séance à 21 h :

Le compte rendu de séance du 18/06/2021 est soumis aux membres du conseil, présents ce jour, qui l'approuvent et le votent à l'unanimité

1 – Délibération sur la délégation de signatures donnée au Maire dans les domaines des :

- Finances, budget, fiscalité
- Marchés publics – achats – locations – cessions
- Assurances – juridique
- Associations
- Urbanisme – cadastre – concessions
- Sécurité civile

Cette délégation de signature est toujours subordonnée, aux décisions du Conseil municipal et aux crédits votés par le Conseil. Le Maire doit rendre compte de ses actes au Conseil.

Cette délibération concerne des actes administratifs ayant trait à des compétences **autres** que l'administration communale courante (préparation et exécution des budgets, gestion du patrimoine communal, gestion des services locaux.....), dont le maire est l'ordonnateur, sous le contrôle du Conseil.

10 votes exprimés : 10 pour 0 contre

2 – Convention avec le Centre de Gestion du Gard :

Cette convention concerne le diagnostic et la formation concernant le classement des archives de la mairie de Saint Paul La Coste.

Une première visite aura lieu dans le local de la Mairie de Saint Paul La Coste pour établir un diagnostic du classement des archives (local, installations, organisation d'archivage, tri.....)

Une autre journée sera consacrée à la formation de 3 ou 4 personnes par la personne responsable du service « archives » du Centre de Gestion.

Le coût de ces deux interventions est de 250 € (crédits ouverts pour la formation des élus et du personnel).

10 votes exprimés : 10 pour 0 contre.

3 – Information sur « les fiches actions - projets » envoyées le 5 juillet dernier à Alès Agglo, dans le cadre du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE).

Ces fiches listent une série d'informations sur les projets déposés en correspondance avec le projet de territoire et de transition écologique 2021 d'Alès Agglo. :

- Rénovation énergétique et éco-innovante des bâtiments communaux
- Microcentrale électrique communale
- Sentier d'interprétation naturel et patrimonial
- Tiers Lieu Transdisciplinaire / maison relai randonnée
- Aménagement pour l'accessibilité, la gestion durable du massif forestier et le maintien des milieux ouverts à fort enjeux de biodiversité
- Approche globale de la ressource en eau : gestion des ruissellements et de leurs impacts au bénéfice de l'agriculture paysanne

Le montant global de l'ensemble des projets (6) ainsi déposés est évalué à 1 559 000 €uros.

4 – Annonce de la venue de Christophe RIVENQ le mardi 27 juillet à 10 h.

Le Maire sera accompagné de deux adjoints et de deux conseillers.

Plusieurs sujets seront abordés :

- La présentation et la situation de Saint Paul La Coste, une des 7 premières municipalités constituantes d'Alès Agglo - son attractivité – sa proximité d'Alès, mais également sa situation de « montagnes » avec une panoplie de problèmes non résolus depuis longtemps : télécommunications, internet, accès aux soins (médicaux et para médicaux).
- Les fiches actions (6) déposées le 5 juillet par la mairie de Saint Paul La Coste, dans le cadre du Contrat de Relance Rural, et l'explication sur site de la nécessité et de la cohérence des différents projets
- La convention « transfert de compétence EAU et ASSAINISSEMENT », non finalisée ; la gestion et la maintenance des sources, captages et terrains, la spécialisation de notre adjoint technique titulaire eu égard à 0.40 ETP de son temps de travail qui était consacré *(et budgétisé par le budget EAU et ASSAINISSEMENT)* durant de nombreuses années, uniquement à ce travail ; le remboursement des investissements (achat source, travaux divers) faits sur le budget M14 2020 de la commune ;
- La gestion des déchets et le problème des « encombrants »
- Le problème de régularisation d'un permis de construire pour une maison bâtie il y a une quarantaine d'années.

Un repas clôturera cette rencontre.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30

Pour nous, Mairie de la commune de Saint-Paul-la-Coste

Pour être affiché le 16/07/2021 à la porte de la Mairie conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

A Saint-Paul-la-Coste le 16/07/2021